

aussi prétendu que cet accroissement du revenu national décele le degré de la prospérité relative du pays, par comparaison avec le passé. La prospérité? La prospérité règne-t-elle chez nous quand actuellement un onzième de la population vit de secours et les revenus de la grande majorité de nos gens ne leur assurent pas un niveau de vie convenable? Quelle est la situation des cultivateurs de notre pays? Sont-ils prospères? Quelle est la situation des petits marchands qui ont été les soutiens d'un grand nombre de municipalités par tout le pays? Ils ont été ruinés par les coalitions et les corporations au cours de ces dernières années. Y a-t-il lieu de s'étonner si une grande partie de notre peuple demande que le régime actuel soit modifié? Y a-t-il lieu de s'étonner si certains se tournent vers le crédit social, d'autres vers le socialisme comme le préconisent les honorables députés qui siègent à ma gauche, ou même vers le communisme ou le facisme, pour sortir de l'ornière? Nous parlons de faire la lutte à ces doctrines en isme. J'aimerais dire au Gouvernement qu'il ne procède pas de la bonne manière en combattant ces doctrines redoutées au moyen de lois du cadenas, par la milice ou la police ou au moyen d'amendements au Code criminel. On ne saurait mieux les combattre qu'en supprimant les erreurs de notre régime actuel; ils disparaîtront alors.

Les habitants de ce pays se sont fiés à la parole du premier ministre au cours de la campagne électorale. Il a déclaré que le chômage était un problème d'ordre national, et qu'il bataillerait ferme contre les capitalistes. Trois ans presque se sont écoulés. Ce Gouvernement n'a pas assumé la responsabilité du chômage, et on n'a pas encore commencé la lutte contre les barons de la finance; on n'a pas livré une seule escarmouche. Je prie instamment le premier ministre, qui compte de longues années dans la vie publique, qui est doué de grandes aptitudes et qui est entouré de bons conseillers, de concentrer ses efforts sur l'élaboration de mesures susceptibles de faire disparaître les défauts de notre régime économique et de déposer ces mesures au cours de la présente session.

Au sujet des impôts, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous montrer de quelle manière on les prélève et comme ils sont injustes dans bien des cas. Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, il y a plusieurs grosses industries, et entre autres ce que nous appelons l'industrie des petits fruits. On y cultive des fraises et des framboises en grandes quantités et on les expédie fraîches ou préparées. Certaines années la récolte pourra être très abondante ou les conditions climatiques telles, que l'on ne pourra pas expédier les

[M. Barber.]

fruit à l'état frais. Il faut en disposer, et en conséquence on a établi des fabriques de confitures. Ces établissements et l'outillage qu'ils renferment ont coûté très cher. Le produit fabriqué est excellent, il se compose exclusivement de fruits et de sucre, mais le gouvernement fédéral frappe cette industrie agricole d'impôts se chiffant à 31 p. 100, y compris l'impôt sur le sucre et la taxe de vente de 8 p. 100. Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas à son siège, parce que je désirais tout particulièrement lui signaler la chose. Je ne crois pas qu'il y ait une autre denrée manufacturée ou semi-manufacturée qui soit frappée d'impôts aussi onéreux. Je me demande pour quelle raison l'industrie des petits fruits est la seule de toutes les industries agricoles qui doit porter un fardeau aussi lourd et aussi injuste. Pourquoi la taxe de vente n'est-elle pas imposée sur le miel, le sucre ou le sirop d'érable, le fromage, le beurre, le lait condensé et les autres produits agricoles semblables? Pourquoi l'ensemble des impôts dont est frappé un produit importé qui concurrence les confitures,—je veux parler du beurre d'arachides,—n'est-il que de 16 p. 100, tandis que les confitures sont frappées d'un impôt de 31 p. 100? Celui qui vend des baies fraîches ou des baies traitées par une solution d'oxyde sulfureux n'acquitte aucun des impôts en question. Le grossiste ou le détaillant ne paye aucune taxe de vente sur le sucre qu'il vend, quelle qu'en soit la quantité. Mais dès qu'un homme construit à grands frais une usine, y installe des machines coûteuses et embauche des centaines d'ouvriers,—de fait, l'industrie dont il s'agit occupe des milliers d'ouvriers par tout le Canada,—pour effectuer le mélange des baies fraîches et du sucre et en faire des confitures, il lui faut payer la taxe de vente de 8 p. 100. Je m'en tiendrai là, espérant que le ministre des Finances (M. Dunning) s'occupera de la chose quand il établira son budget.

On a beaucoup discuté le relèvement du droit sur les postes radiophoniques. Je me contenterai d'enregistrer, au nom des propriétaires et marchands de postes récepteurs de ma circonscription, ma protestation contre cette hausse. Si le droit est porté à \$2.50 cette année, on peut s'attendre que la Société cherche à la faire porter à \$4 ou \$5 l'an prochain. La question devrait être examinée plus à fond, il me semble. Il conviendrait en outre de procéder à une enquête sur le fonctionnement de la Société avant d'autoriser ce relèvement.

Il est un autre point que je désire signaler au ministre du Commerce. De nombreux producteurs de la Colombie-Britannique éprouvent beaucoup d'inquiétude au sujet de la